

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal
(O. M. V. S.)

HAUT-COMMISSARIAT

10489
NUM



RESTRUCTURATION DU HAUT-COMMISSARIAT

MISSIONS, ORGANISATION, BESOINS EN PERSONNEL,
PROFILS, ORGANIGRAMME

I - INTRODUCTION

Le présent organigramme issu de la restructuration de l'OMVS a été adopté par la 28ème Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'OMVS, tenue à Nouakchott du 11 au 14 Juillet 1988.

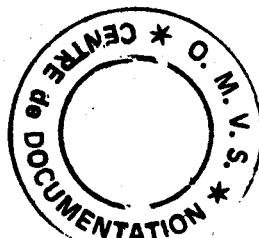
Cette restructuration vise en particulier à :

- réadapter les structures de l'Organisation aux nouvelles missions de gestion des ouvrages communs.
- rechercher toutes les économies possibles de moyens susceptibles de réduire les dépenses de fonctionnement et d'alléger le poids de la contribution des Etats-membres.
- assurer une efficacité optimale du Haut-Commissariat
- adapter les profils des hommes aux missions.

Par rapport au précédent, le présent organigramme comporte notamment les changements suivants :

1- Suppression :

- des Centres de Recherche Agronomique,
- du Comité Inter-Etat de Recherche et de Développement Agricole (C.I.E.R.D.A.),
- du poste de Conseiller Economique et Financier,
- de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine (D.F.P.H.),
- des divisions et bureaux au sein des directions techniques,
- du Comité Inter-Etat Développement Industriel (C.I.E.D.I.)



2- Changement d'appellation des directions qui sont érigées en départements :

- la Direction de l'Infrastructure Régionale devient Département de l'Infrastructure Régionale,
- la Direction des Investissements, devient Département des Investissements et de la Dette,
- la Direction du Développement et de la Coordination devient Département du Développement et de la Coordination.

3- Création d'un Service chargé de la Communication et des Relations Extérieures.

II - ORGANIGRAMME DE L'O.M.V.S.

Sous l'autorité du haut-Commissaire, le Haut-Commissariat est organisé en départements, services, divisions et sections dont le nombre et l'importance sont fonction des missions confiées à l'Organisation.

Le Haut-Commissaire est assisté, d'un Secrétaire Général dans l'exercice de ses fonctions.

En outre, le Haut-Commissariat est doté d'un Conseiller Juridique, placé sous l'autorité directe du Haut-Commissaire.

La Commission Permanente des Eaux, le Comité Régional de Planification et le Comité Consultatif des Bailleurs de fonds sont des organes de concertation qu'anime le Haut-Commissariat.

2.1. - Attributions et Profils

2.1.1. - Le Haut-Commissaire

Les attributions du Haut-Commissaire sont définies aux Articles 12 à 18 de la Convention du 11 Mars 1972, amendée, portant création de l'O.M.V.S.

2.1.2. - Le Secrétaire Général

Le Secrétaire Général est le collaborateur direct du Haut-Commissaire dont il assure l'intérim en cas d'absence ou d'empêchement.

Le Secrétaire Général peut recevoir du Haut-Commissaire, toute délégation de pouvoir nécessaire à la bonne exécution des missions du Haut-Commissariat.

2.1.3. - Le Conseiller Juridique

Sous l'autorité du Haut-Commissaire, le Conseiller Juridique est chargé :

- de l'étude et de la mise en forme de tout texte à caractère législatif et réglementaire relatif au fonctionnement de l'Organisation,
- de l'étude et la mise en forme des conventions, contrats et accords relatifs à la réalisation du programme de l'Organisation,
- du contentieux de l'Organisation,
- de traiter, à la demande du Haut-Commissaire, toutes questions à caractère juridique,
- du suivi et de mise à jour des textes de base de l'Organisation.

Profil requis

Juriste ayant au moins une maîtrise en Droit Public International et possédant une expérience d'au moins 10 ans dans ce domaine.

2.1.4. - Le Contrôleur Financier

Le Contrôleur Financier assure le contrôle du budget de fonctionnement et du fonds spécial, conformément aux dispositions des Articles 41, 42 et 43 du Règlement Financier de l'O.M.V.S.

Profil requis

Inspecteur des Finances ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expérience pratique dans les domaines du contrôle et de la gestion des Finances Publiques.

2.1.5. - Le Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes assure le contrôle externe des finances de l'Organisation, conformément aux Articles 38, 39 et 40 du Règlement Financier de l'O.M.V.S.

Profils requis

Inspecteur des Finances ou équivalent ayant au moins 10 ans d'expérience pratique dans les domaines du contrôle et de la gestion des Finances Publiques.

2.1.6. - La Commission Permanente des Eaux (C.P.E.)

La Commission Permanente des Eaux a un rôle consultatif.

Dans le cadre des dispositions de l'article 4 de la Convention relative au Statut du Fleuve Sénégal, la Commission émet des avis et des recommandations au Conseil des Ministres en ce qui concerne notamment :

- les principes et les modalités de la répartition équitable des eaux du fleuve Sénégal entre les Etats, d'une part et d'autre part, entre les secteurs d'utilisation de l'eau (énergie, irrigation, navigation) avant et après la régularisation du fleuve,

- b) l'instruction des demandes d'utilisation de l'eau et des projets d'aménagements susceptibles de modifier d'une manière sensible les caractéristiques du régime du fleuve Sénégal, ses conditions de navigabilité, d'exploitation agricole ou industrielle, l'état sanitaire de ses eaux, les caractéristiques biologiques de sa faune et de sa flore, son plan d'eau,
- c) la réglementation de l'utilisation équitable de l'eau avant et après la régularisation du fleuve,
- d) la réglementation de la conservation quantitative et qualitative de l'eau du fleuve.

2.1.7. - Le Comité Consultatif de l'OMVS (C.C.)

Le Comité Consultatif est chargé :

- d'assister le Haut-Commissariat de l'OMVS dans la recherche des voies et moyens pour la réalisation du programme, notamment dans la mobilisation des ressources financières et humaines,
- de promouvoir l'échange systématique d'informations entre les Etats-membres sur les règles et procédures de mobilisation et d'affectation des fonds, sur l'état d'avancement des projets et sur les perspectives de développement de la coopération entre l'OMVS et les pays et organismes coopérants,
- d'améliorer les conditions et procédures de mobilisation des ressources.

Le Comité émet des avis et des recommandations sur les questions qui lui sont soumises.

2.1.7. (Bis) - Le Comité Régional de Planification (C.R.P.)

La Conférence des Chefs d'Etat de l'OMVS de Mars 1985 à Nouakchott avait demandé par Résolution n°13/CCEG/MN/N, la création du comité Régional de Planification et de Suivi du Programme Intégré de l'OMVS.

Conformément à son statut, le C.R.P. organe consultatif du Conseil des Ministres de l'OMVS est chargé :

- a) de donner un avis sur le programme de mise en valeur optimale des ressources du bassin du fleuve Sénégal et d'en assurer le suivi. A ce titre, il doit tenir compte des objectifs prioritaires de l'organisation et proposer au Conseil des Ministres les mesures d'harmonisation et d'accompagnement d'ordre juridique, administratif, institutionnel et financier à prendre en vue d'assurer un développement optimal du bassin du fleuve Sénégal.
- b) d'apporter sa contribution aux réflexions nécessaires et urgentes sur les problèmes liés à la gestion des ouvrages et l'harmonisation des politiques nationales liées à l'exploitation des potentialités offertes par ces ouvrages.
- c) de coordonner les activités des comités nationaux de planification, de coordination et de suivi, en vue de l'élaboration d'une politique régionale de développement intégré du Bassin du Fleuve Sénégal.
- d) le secrétariat permanent du C.R.P. est assuré par le Haut-Commissariat.

2.1.8. - Département de l'Infrastructure Régionale (D.I.R.)

2.1.8.1. - Attributions

Le Département de l'Infrastructure Régionale est chargé de l'ensemble des activités liées à l'étude, à la réalisation et à la maintenance des ouvrages communs nécessaires à la maîtrise des eaux du fleuve Sénégal, au développement de la navigation (voie d'eau et installations techniques), à la production et au transport de l'Energie, à l'évaluation et au suivi de la quantité et de la qualité des eaux du Bassin du Fleuve Sénégal et enfin de l'infrastructure de base, de l'aménagement de ce bassin (hydrogéologie, hydrologie et cartographie).

Au stade actuel de la réalisation du Programme de l'OMVS, il faut noter l'achèvement :

- du barrage de retenue de Manantali,
- du barrage anti-sel et d'irrigation de Diamal,
- de l'établissement du réseau géodésique de nivellement de précision et de couverture photographique aérienne et des orthophoto-plans de certaines régions du Bassin du Fleuve Sénégal,
- de la création d'une agence de gestion des ouvrages communs dont les structures provisoires d'exploitation de Diamal et de Manantali avec la Cellule de Coordination au niveau du siège, constituent les fondements.

Les attributions du Département de l'Infrastructure Régionale qui découlent de cette situation peuvent être énoncées comme suit :

- 1) mise en œuvre des volets restants du programme d'infrastructure de base :

- a) production et transport de l'Energie Hydro-électrique de Manantali (centrale et lignes Haute Tension d'interconnexion),
- b) navigabilité du fleuve (chenal navigable entre Saint-Louis et Kayes, ports et escales portuaires).
- 2) achèvement des investissements et travaux complémentaires de l'Infrastructure déjà réalisée :
 - a) endiguement rive droite en amont de Diamal,
 - b) réhabilitation de la digue rive gauche en amont de Diamal,
 - c) route d'accès à Manantali,
 - d) aménagement des eaux souterraines,
 - e) prévision et annonce des crues,
 - f) établissement des levées terrestres et aérophotogramétriques du bassin du fleuve Sénégal.
- 3) supervision de l'exploitation des ouvrages communs :
 - a) établissement des consignes et conditions d'exploitation des deux barrages,
 - b) contrôle de l'exploitation.

2.1.8.2. - Organisation

Outre les missions décrites plus haut, le Directeur de l'Infrastructure Régionale est chargé de :

- l'établissement des consignes et conditions d'entretien et d'exploitation des deux barrages,
- du contrôle et du suivi de l'exploitation.

Les autres tâches dévolues au Département se répartissent entre les structures suivantes :

2.1.8.2.1. - Projet Energie

Est chargé des études et de la supervision des travaux relatifs :

- à la centrale hydro-électrique de Manantali,
- aux lignes de transport de l'énergie haute tension,
- à tous les autres ouvrages d'exploitation des ressources hydroélectriques du fleuve Sénégal.

2.1.8.2.2. - Projet Ports et Voie Navigable

Est chargé des études et de la supervision des travaux relatifs :

- à l'aménagement du chenal navigable,
- aux ports et escales portuaires.

2.1.8.2.3. - Projet Endiguement

Est chargé des études et de la supervision des travaux relatifs :

- à la construction de la digue rive droite,
- à la réhabilitation de la digue rive gauche.

2.1.8.2.4. - Projet Prévision et Annonce des Crues

Est chargé de la mise en œuvre :

- d'un système de prévision des débits de gestion des barrages,
- d'une banque de données hydrologiques, d'un système de prévision et d'annonce des crues et d'un plan de prévention civile.

2.1.8.2.5. - Projet Aménagement des Eaux Souterraines

Est chargé de la mise en oeuvre :

- d'une banque de données hydrogéologiques dans le bassin du fleuve Sénégal,
- d'un système de suivi de la qualité des eaux souterraines.

2.1.8.2.6. - Projet levées terrestre et aérophotogramétrique
est chargé de l'établissement des levées terrestres et
aérophotogramétriques du Bassin du Fleuve Sénégal.

2.1.8.2.7. - Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages

2.1.8.2.7.1. - Cellule Provisoire d'Exploitation est chargée:

- de la collecte et l'analyse des données hydrologiques nécessaires à la gestion des barrages,
- de la collecte des données relatives aux demandes d'eau, l'établissement des bilans ressources-emplois et la définition des programmes d'exploitation,
- du suivi des superficies emblavées tant en cultures irriguées qu'en cultures de décrue, par l'interprétation des photos satellites ainsi que la constitution de fichiers des usagers de l'eau,
- de la facturation et le recouvrement des redevances.

2.1.8.2.7.2. - Structures d'Exploitation des barrages
sont chargées :

- de la conduite et l'entretien des ouvrages,
- de l'entretien des équipements de collecte et de transmission des données hydrologiques,
- de la formation du personnel d'exploitation.

2.1.8.3.. - Besoins_en_personnel_Cadre_du_Département
de_l'Infrastructure_Régionale

2.1.8.3.1. - Projet Energie

Trois experts sont nécessaires pour assurer les activités dévolues à ce projet :

- un chef de projet : chargé de la coordination et de la planification des activités,
- un expert en centrale hydro-électrique (électro-mécanicien),
- un expert en lignes de transport d'énergie haute tension.

L'équipe devra être appuyée par 3 experts expatriés spécialisés (l'un) en lignes, et (l'autre) en centrales hydro-électriques (Génie Civil et électro-mécanique) et en gestion de centres de production interconnectés (exploitation et régime juridique).

2.1.8.3.2. - Projet Ports et Voie Navigable

Dans la situation actuelle de ce projet, une équipe constituée de 3 experts apparaît suffisante : un chef de projet et deux experts.

En fonction de l'évolution du projet, cette équipe pourrait être appuyée par un expert expatrié ayant une expérience de transport fluvial.

Par ailleurs, un supplément de personnel sera nécessaire en phase de réalisation du projet.

2.1.8.3.3. - Projet Endiguements

Ce projet est à subdiviser en deux unités :

- l'équipe chargée de la supervision des travaux de la digue rive droite, qui sera installée sur le chantier et composée de 2 experts dont le chef du projet,
- un expert au niveau du département pour le suivi des études relatives à la réhabilitation de la digue rive gauche et de l'exécution du contrat des travaux de la digue rive droite.

2.1.8.3.4. - Projet Aménagements des Eaux Souterraines

Pour l'achèvement du projet et la gestion de la banque de données qui en résultera, un expert chargé du traitement et de l'analyse des données, est suffisant.

2.1.8.3.5. - Projet Prévision et Annonce des Crues

Deux experts sont nécessaires pendant la phase de mise en œuvre d'un plan de protection civile.

Un responsable de projet chargé de la banque de données hydrologiques et d'un système de prévision et d'annonce des crues.

Cet expert assure également le suivi au siège du projet aménagement des Eaux Souterraines et assiste le Directeur dans l'établissement des consignes d'entretien et d'exploitation des ouvrages, ainsi que dans le contrôle de l'exécution de celles-ci.

Un deuxième expert chargé pour les projets Prévision et Annonce des crues, Aménagement des Eaux Souterraines, et le projet levées terrestres et aérophotogramétriques, des aspects liés à la topographie et à la cartographie. Présentement cet expert peut être chargé également du deuxième poste d'expert du Projet Ports et Voie Navigable.

2.1.8.3.6. Structures Provisoires d'Exploitation des Barrages

2.1.8.3.6.1. - Cellule d'Exploitation

Le personnel cadre de cette cellule comprend :

- un expert responsable des questions hydrauliques (collecte des données hydrologiques, établissement des bilans ressources emplois),
- un expert chargé de l'analyse des demandes en eau des cultures de l'étude des redevances et de la constitution des fichiers des usagers de l'eau,
- un expert chargé du suivi des superficies enblavées.

2.1.8.3.6.2. - Barrages DIAMA et MANANTALI

Les besoins en personnel de ces structures apparaissent sur les organigrammes approuvés par le Conseil des Ministres.

2.1.8.4. - Profils des Experts

2.1.8.4.1. - Le Directeur

Ingénieur du Génie Civil d'une expérience de 8 à 10 ans dans le domaine des études et des travaux de construction de grands projets de travaux publics, et ayant déjà dirigé des équipes d'ingénieurs pluri-disciplinaires.

2.1.8.4.2. - Chef du projet "Energie"

Ingénieur du Génie Industriel ou de Génie Électrique d'au moins 6 à 8 années d'expérience dans le domaine des études et de la réalisation de projets industriels.

2.1.8.4.3. - Experts du projet "Energie"

2.1.8.4.3.1. - L'expert lignes :

- Ingénieur électricien d'au moins 5 années d'expérience dans le domaine des études, de la réalisation et de l'exploitation de lignes de transport d'énergie moyenne ou haute tension.

2.1.8.4.3.2. - L'expert centrales :

- Ingénieur électromécanicien d'au moins 5 années d'expérience dans les domaines des études, de la réalisation et de l'exploitation de centrales électriques et de postes.

2.1.8.4.4- Experts du Projet Ports et Voie Navigable

2.1.8.4.4.1 - Chef du projet

- Ingénieur du Génie Civil d'au moins 5 ans d'expérience dans les domaines des études et de la réalisation de projets de Génie Civil.

2.1.8.4.4.2. - Experts

- Ingénieur du Génie Civil d'au moins 5 ans d'expérience dans les domaines des études et de la réalisation de projets de Génie Civil, en travaux portuaires et fluviaux de préférence : ayant des connaissances en économie des transports.
- Ingénieur hydrographe ou ingénieur topographe ayant de sérieuses connaissances en hydrographie

2.1.8.4.5. - Experts du projet Endiguements

- Ingénieurs du Génie Civil, du Génie Rural ou en ouvrages hydrauliques ayant au moins 5 ans d'expérience en travaux terrassements de constructions d'ouvrages hydrauliques.

2.1.8.4.6. - Expert responsable du projet Prévision et Annonces des crues

- Ingénieur du Génie Civil ayant de bonnes connaissances en hydrologie ou ingénieur du Génie Rural ou ingénieur hydrologue. Au moins cinq années d'expérience sont requises de même que des notions en micro-informatique.

2.1.8.4.7. - Expert du projet Prévision et annonce des crues

- Ingénieur géomètre ou topographe d'au moins cinq années d'expérience dans les domaines de la topographie et de la cartographie.

2.1.8.4.8. - Expert du projet Aménagement des Eaux Souterraines

- Ingénieur hydrogéologue d'au moins cinq années d'expérience dans les domaines du traitement et de l'analyse de données hydrogéologiques, ayant des notions en micro-informatique.

2.1.8.4.9. - Expert hydraulicien de la Cellule d'Exploitation

- Ingénieur hydraulicien d'une expérience d'au moins 5 ans ayant de bonnes connaissances en hydrologie, en hydraulique agricole, en modèles hydrauliques et en micro-informatique.

2.1.8.4.10. - Expert agro-économiste de la Cellule d'Exploitation

- Ingénieur agronome ou du Génie Rural d'au moins 5 années d'expérience des cultures irriguées et de bonnes connaissances sur les exploitations paysannes.

2.1.8.4.11. - Expert télédétection de la Cellule d'Exploitation

- Formation universitaire en aménagement du territoire ou en cartographie ayant une expérience confirmée en interprétation de photos satellites.

2.1.9. - Département du Développement et de la Coordination (D.D.C.)

2.1.9.1. - Missions

Le Département du Développement et de la Coordination (D.D.C.) est chargé des études et de la réalisation des projets liés :

- a) au développement économique intégré de l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal et au renforcement de la coopération entre les Etats-membres de l'OMVS,
- b) aux actions nationales dans les principaux secteurs de l'économie.

2.1.9.2. - Organisation

Pour mener à bien ses missions, les activités du Département sont réparties en cinq secteurs :

2.1.9.2.1. - Etudes Générales du Développement Intégré et de Planification

- les études générales de planification en vue de l'établissement d'un plan-directeur à long terme de développement intégré de l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal,
- l'étude et la mise en oeuvre de l'harmonisation des plans de développement des Etats-membres en vue d'une meilleure intégration du programme régional,
- l'évaluation et le suivi de la performance du développement dans le bassin du fleuve Sénégal.

2.1.9.2.2. - Développement rural

- les études et la réalisation des plans-directeurs d'aménagement des périmètres hydro-agricoles dans le bassin du fleuve Sénégal en collaboration étroite avec les structures nationales chargées du développement agricole,
- la promotion de la culture irriguée en veillant particulièrement aux contraintes technico-socio-économiques influençant le rythme d'aménagement afin d'atteindre les objectifs socio-économiques définis pour le programme de mise en valeur,
- la promotion des ressources humaines,
- la vulgarisation des résultats de la recherche agronomique, zootechnique, piscicole et sylvicole.

2.1.9.2.3. - Développement Industriel, Minier et Energétique

- la promotion et la planification des ressources minérales et énergétiques dans le bassin du fleuve Sénégal,
- les études et la réalisation du plan-directeur du développement industriel, minier et énergétique en collaboration étroite avec les structures nationales concernées,
- le suivi et le concours de l'Organisation dans le cadre des études et projets nationaux de développement industriel, minier et énergétique entrepris dans le bassin du fleuve Sénégal.

2.1.9.2.4. - Transports et Communication

- les études relatives à la justification économique de la Voie Navigable,
- l'établissement d'un plan-directeur de transport pour le bassin du fleuve Sénégal.

2.1.9.2.5. - Environnement et Santé

- les études et le suivi de l'impact des aménagements envisagés dans le bassin du fleuve Sénégal sur l'environnement en vue de les prendre en compte dans les programmes de mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal.

Dans le cadre de ses activités, le Département dispose de l'appui du projet d'Appui à l'Evaluation et la Planification Continue.

2.1.9.3. - Fonction et Profils des Cadres du D.D.C.

2.1.9.3.1. - Responsable du Département Développement et Coordination

Activité :

- responsable vis-à-vis du Haut-Commissaire de la réalisation des objectifs et du programme du Département,
- anime l'équipe d'experts,
- représente le Haut-Commissaire au Comité Régional de Planification et à la Commission Permanente des Eaux.

profil :

- Ingénieur ou Economiste ayant au moins niveau maîtrise,
- une expérience d'au moins dix (10) ans dans les domaines du développement économique ou de la planification.

2.1.9.3.2. - Expert chargé du Développement Economique et de la Planification

Activité :

Cette activité vise :

- la coordination, l'harmonisation des Plans Nationaux des Etats-membres,
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie de développement intégré pour le bassin du fleuve Sénégal,
- le suivi et l'établissement d'un bilan annuel régional des activités par Etat et par secteur,
- l'évaluation périodique du développement par la mise en place d'un système pour l'identification et la valorisation des avantages économiques induits par la mise en services des ouvrages communs et bâtir un modèle de prévision économique et financier. Ces résultats serviront à l'élaboration des propositions pour assurer un recouvrement des coûts équitables et à analyser les contraintes éventuelles de répartition de la ressource en eau entre les différents usagers.

Profil :

- Economiste Planificateur ou Ingénieur Statisticien ayant une expérience d'au moins de cinq (5) ans,
- rompu aux différentes méthodes d'évaluation économique,
- expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la planification économique.

2.1.9.3.3. - Experts chargés du Développement Rural Intégré

Cette activité couvre entre autres :

- l'agriculture irriguée,
- l'agriculture de décrue (crue artificielle),
- l'élevage, la pisciculture et la sylviculture,
- la recherche agricole,
- la formation et la promotion humaine dans le monde rural.

2.1.9.3.4. - Expert chargé des aspects économiques du Développement Rural

Activité :

- suivre des plans-directeurs d'aménagement des péri-mètres hydro-agricoles dans le bassin;
- dresser le bilan régional des activités de développement rural intégré par Etat et par sous-secteur,
- évaluer les avantages économiques du développement rural liés à la mise en service de l'infrastructure régionale,
- mettre en place, pour le secteur du développement rural, un système de collectes d'informations permettant d'alimenter la base des données économiques.

Profil :

- agro-économiste justifiant d'une bonne expérience en matière de collecte et traitement des données statistiques (techniques d'enquête),

- expérience confirmée dans les méthodes d'évaluations économiques du secteur rural,
- expérience d'au moins cinq (5) ans dans le domaine du développement rural,
- expérience de terrain indispensable.

2.1.9.3.5. - Expert chargé des aménagements hydro-agricoles

Activité :

- suivi des aménagements hydro-agricoles et l'établissement d'une base de données sur l'ensemble des travaux d'infrastructure (aménagement de périmètres, pistes, infrastructures de transformation primaire des produits agricoles...),
- suivi des programmes nationaux d'aménagements hydroagricoles,
- normalisation des procédures d'identification et de sélection des projets d'aménagement ainsi que des technologies,
- l'actualisation du programme des besoins en eau pour l'irrigation, les cultures de décrue et les besoins aménagements hydroagricoles.

Profil :

- ingénieur du Génie Rural avec une maîtrise dans la mise en œuvre de projets d'aménagements hydro-agricoles,
- une bonne expérience des questions relatives à la planification et l'élaboration des schémas-directeurs d'aménagement.

2.1.9.3.6. - Expert en recherche agricole

Activité :

Cette activité concerne le suivi et la collecte des résultats obtenus en matière de recherche dans le bassin du fleuve Sénégal en vue :

- d'identifier les techniques les plus performantes et les mieux adaptées pour le paysan traditionnel et l'agriculture moderne,
- de normaliser les méthodes de vulgarisation et les structures d'encadrement,
- d'aider les Etats à promouvoir des programmes de recherche orientés vers la mise en commun des résultats de la recherche,
- d'animer des séminaires inter-Etats sur différents thèmes de recherche d'intérêt régional.

Profil :

- ingénieur agronome ayant au moins le niveau de la maîtrise,
- expérience dans le domaine de l'élaboration et de l'évaluation des programmes de recherche agronomique,
- rompu aux méthodes de vulgarisation et de normalisation.

2.1.9.3.7. - Expert chargé du Développement des Ressources Humaines

Activité :

Cette activité couvre les aspects liés :

- au suivi des programmes visant à développer la responsabilisation paysanne et à faciliter les transformations sociales liées à l'évolution des systèmes

agraires (problèmes fonciers, organisation et formation des paysans, développement du crédit agricole, développement des petites et moyennes entreprises agricoles...),

- à la mise en place des mécanismes d'identification et de suivi des besoins en ressources humaines et en formation,
- à l'animation des séminaires régionaux sur ces différents thèmes en vue de promouvoir la coopération entre les Etats-membres.

Profil :

- expert socio-économiste ayant une bonne connaissance des systèmes agraires traditionnels dans le bassin du fleuve Sénégal,
- disposant d'une expérience pratique dans la mise en œuvre de projets d'animation, de formation ou d'organisation de groupement en milieu villageois,
- possédant un bagage technique suffisant dans les domaines de l'agriculture, la mise en place du crédit, la gestion des groupements villageois, sa personnalité le rend apte à animer aussi bien des réunions techniques avec des responsables de programme que de grandes assemblées villageoises.
- une expérience de terrain d'au moins de cinq (5) ans.

2.1.9.3.8. - Experts chargés du Développement des Programmes Industriel, Energétique et Minier

Activité :

Cette activité couvre les actions liées aux programmes de développement :

- Industriel,
- Minier,
- Energétique.

Il s'agit notamment, en rapport avec les Etats de :

- l'élaboration des Plans-Directeurs Industriel, Minier et Energétique et d'en assurer la cohérence avec le programme régional mis en oeuvre avec des projets industriels directement liés à l'utilisation de la ressource en eau.
- l'intégration de l'énergie hydro-électrique régional dans les programmes énergétiques nationaux,
- la mise en oeuvre du programme d'utilisation des eaux pour la consommation urbaine, le lavage, le triage, le refroidissement...
- la mise en oeuvre des projets miniers susceptibles d'utiliser le plan d'eau du fleuve comme moyen de transport,
- l'établissement de contacts permanents avec les responsables de programmes industriels (ministères, entreprises de service public, entreprises privées...)
- la synthèse des problèmes d'ordre technique ou réglementaire et étude prospective des développements de l'usage de l'eau à des fins industrielles.

Profil :

Pour mener à bien cette activité, il faut trois Experts :

- un ingénieur industriel,
- un ingénieur en industrie et mines,
- et un ingénieur en développement énergétique.

Dans la phase actuelle du programme, seul de recrutement de l'ingénieur industriel est nécessaire :

- ingénieur ayant exercé des fonctions de planification industrielle, notamment l'établissement des plans directeurs,
- expérience confirmée dans le montage et l'exécution des programmes industriel, minier et énergétique.

2.1.9.3.9. - Expert chargé des programmes de protection de l'environnement et de la santé

Activité :

Cette activité vise à évaluer l'impact de l'infrastructure régionale sur l'environnement et à stimuler des programmes nationaux ou régionaux de développement qui concourent à la protection de l'environnement et à sa reconstitution.

Il s'agit plus particulièrement :

- des programmes agro-sylvo-pastoraux,
- des aspects de santé,
- de la protection des massifs forestiers, du reboisement, de la pêche et de la chasse (harmonisation des codes et procédures des Etats-membres)
- de la préservation de la qualité de l'eau,
- de la surveillance des écosystèmes vitaux pour l'existence du programme de l'OMVS (Fouxa Djallon).

Profil :

- expert en environnement ayant une bonne connaissance des systèmes d'interaction des phénomènes environnementaux,
- expérience confirmée en télédétection,
- une expérience d'au moins de cinq (5) ans dans les domaines précités.

2.1.9.3.10. - Expert informaticien

Activité : Cette activité vise :

- la gestion du parc de matériel micro-informatiques constitué au minimum de 3 ordinateurs de type IBM-AT ou compatibles et ses périphériques,
- le développement et maintenance d'applications pouvant être utilisés par les différents experts du département,
- le traitement informatique des données de base nécessaires à l'évaluation économique et au suivi des programmes de développement,
- le maintien de la cohérence et la compatibilité des systèmes entre eux,
- l'organisation à l'interface avec les applications mise en place au niveau des organes de planification nationaux.

Profil :

- ingénieur informaticien ayant une parfaite connaissance de la micro-informatique, des systèmes d'exploitation MS.DOS, maîtrisant les logiciels de gestion de fichiers évolués, disposant d'un langage de programmation, les tableurs, les logiciels graphiques et de cartographie.

2.1.10 - Le Département des Investissements et de la Dette
(D.I.D.)

2.1.10.1. - Missions

Les missions principales de ce Département portent sur :

- le financement du programme d'infrastructure régionale,
- la gestion financière des projets opérationnels,
- la gestion de la dette relative aux ouvrages communs,
- la gestion de la clé de répartition des coûts et charges des ouvrages communs.

Il assure le secrétariat des réunions du Comité Consultatif, en rapport avec les autres Départements.

2.1.10.2. - Organisation

Les tâches dévolues au Département des Investissements et de la Dette peuvent être réparties entre cinq (5) cadres au total, dont deux (2) du Projet Répartition Coûts et Charges : 1 Directeur, 1 expert en financement du Développement, 1 expert financier, 1 chef de projet et 1 expert informaticien.

2.1.10.3. - Fonctions et Profils

2.1.10.3.1. - Directeur du Département des Investissements et de la Dette

Activité :

- responsable vis-à-vis du Haut-Commissaire de la réalisation de toutes les tâches découlant des attributions du DID, notamment en matière de mise en œuvre des opérations de financement du programme de l'OMVS, de gestion et de service de la dette du ressort du Haut-Commissariat, et de transferts financiers y afférents,

- se charge de toutes les études relatives, notamment, au financement du Programme d'Infrastructure Régionale et à la Dette,
- prépare et participe à la recherche des financements nécessaires ainsi qu'à leur mise en place.

Profil :

- économiste financier confirmé, possédant une solide expérience (au moins 10 ans), en particulier dans les domaines des investissements et de la gestion de la dette,
- possédant une envergure et une capacité de négociation au niveau international,
- capable d'assurer, de façon efficiente, l'animation d'une équipe d'experts.

2.1.10.3.2. - Expert en financement du Développement

Activité :

- mobilisation des financements (mise au point et transmission des dossiers de demandes de paiement sur la base des plans de financement adoptés),
- suivi comptable des investissements (mise en oeuvre du système comptable des investissements),
- gestion d'ensemble de la dette relative aux ouvrages communs et service de la dette du ressort du Haut-Commissariat, directement ou en rapport avec les Etats-membres,
- transferts financiers entre les Etats-membres (mise en oeuvre du Règlement relatif aux modalités d'application d'une nouvelle clé de Répartition des Coûts et des Charges des Ouvrages Communs).

Profil :

- cadre ayant de bonnes connaissances en comptabilité et finances publiques, possédant les bases en informatique,
- devant être considéré comme un expert "Senior", il doit posséder au moins 7 années d'expérience pratique en matière de financement du développement et de gestion de la dette.

2.1.10.3.3. - Expert Financier

Activité :

- élaboration, suivi et actualisation des budgets d'investissement,
- assure les tâches liées à la tutelle financière de l'AGOC (Analyse des budgets, rapports d'activités, états comptables de l'AGOC...etc),
- transferts financiers avec l'AGOC,
- études spécifiques relatives en particulier à la couverture des besoins en financement et aux relations financières avec l'AGOC.

Profil :

- économiste financier confirmé ayant une solide expérience pratique en comptabilité d'entreprise (au moins 7 ans),
- devra aussi posséder les bases en informatique.

2.2.10.3.4. - Chef du Projet Répartition Coûts et charges

Activité :

- développement et affinement du modèle de répartition des coûts et des charges,
- révisions périodique de la clé de répartition des coûts et des charges.

Profil :

- cadre économètre de grande technicité, possédant une bonne connaissance de modèles similaires à celui de la Répartition des Coûts et des Charges ainsi que de solides bases en informatique,
- appelé à animer l'équipe du Projet Répartition Coûts et Charges et à avoir des relations avec tous les services concernés du Haut-Commissariat et des Etats-membres pour la collecte des données de bases, il doit posséder une expérience large d'au moins 6 ans.

2.1.10.3.5. - Expert Informaticien

Activité :

- gestion du matériel informatique,
- développement et maintenance d'applications pouvant être utilisées par le Projet, le DID et d'autres services du Haut-Commissariat et des Etats-membres,
- conception informatique des bases de données nécessaires au suivi et à l'évaluation des programmes de développement.

Profil :

- ingénieur informaticien, ayant une très bonne connaissance de la micro-informatique,
- devant aussi avoir pour mission de former les utilisateurs et de répondre à leurs besoins, il doit posséder une expérience pratique d'au moins 5 ans.

2.1.11. - Service Administratif et Comptable (S.A.C.)2.1.11.1. - Missions

Le Service Administratif et Comptable est chargé d'assurer :

- la gestion administrative du personnel de l'Organisation,
- la comptabilité des deniers et matières,
- le contrôle de la gestion administrative et financière, des projets et Cellules pris en charge sur financement extérieur,
- le S.A.C. assure le secrétariat (conception, exécution, suivi) :
 - a) de la Commission Permanente des Marchés pour l'acquisition des fournitures consommables et le petit équipement financés sur le budget de fonctionnement,
 - b) de la Commission Permanente de Réforme du Matériel et de l'Equipement,
 - c) de la Commission Consultative d'Avancement et de Reclassement,
 - d) de la Commission Consultative de Recrutement.

2.1.11.2. - Organisation

Les tâches dévolues au Service Administratif et Comptable se répartissent entre trois divisions :

- . La Division du Personnel
- . La Division de la Comptabilité Interne
- . La Division du Matériel.

2.1.11.2.1. - Division du Personnel

Les responsabilités qui lui sont dévolues comprennent :

- la participation à la sélection, au recrutement et au reclassement de l'ensemble du personnel,
- le contrôle et l'établissement de la situation du personnel,
- l'établissement des états de salaires,
- l'avancement et primes d'ancienneté du personnel d'exécution,
- les congés, permissions, licenciement, admission à la retraite...,
- les questions médico-sociales,
- l'établissement de documents périodiques (décisions et autres),
- l'organisation administrative des missions et d'une façon générale des mouvements de personnel,
- la mise au point de programmes internes et externes de formation et de recyclage du personnel de l'OMVS,
- l'établissement d'un plan de formation continue du personnel par l'élaboration et le suivi de "plans de carrière".

En outre, la Division inscrit et suit les mesures d'application de la réglementation relative au Statut Particulier du Personnel en liaison avec les Administrations du pays siège, dans les domaines relevant de sa compétence.

2.1.11.2.2. - Division de la Comptabilité Interne

Cette division est chargé de toutes tâches de gestion du budget de fonctionnement, notamment :

- la préparation et l'exécution du budget général de fonctionnement et du plan de trésorerie,
- du recouvrement des contributions des Etats-membres et des recettes diverses,
- du règlement des dépenses, (factures),
- de la liquidation des salaires et indemnités,
- de la tenue des écritures comptables, des comptes bancaires et de la caisse, "menues dépenses",
- de l'établissement du bilan et des documents périodiques,
- de la préparation et de la tenue à jour de tous les états budgétaires, du bilan et des rapports financiers exigés par les textes en vigueur.

2.1.11.2.3. - Division du Matériel

La Division du Matériel est chargée :

- de la tenue de la comptabilité matérielle,
- des approvisionnements en fournitures et petit équipement,
- de l'entretien courant et de la surveillance des locaux (bureaux, et logement du Haut-Commissaire),
- de l'entretien et des réparations du mobilier, du matériel et de l'équipement,
- de la gestion du parc automobile et du carburant,

- des démarches administratives liées aux exonérations diverses dont bénéficient l'OMVS et son Assistance Technique,
- de la réforme du matériel,
- du standard téléphonique et du télex,
- de l'organisation matérielle des réunions et des conférences en rapport avec l'unité Communication et Relations Extérieures.
- de l'organisation matérielle des missions et voyages en liaison avec la Division du Personnel,
- de la mécanographie (tirage, photocopie, reliure de documents, et rapports...).

2.1.11.3. - Profils du Personnel Cadre.

2.1.11.3.1. - Chef du Service Administratif et Comptable

Cadre administrateur Civil ou équivalent ayant au moins 5 ans d'expérience dans la gestion administrative et financière, chargé de la coordination des activités des divisions, il devra en outre se révéler en bon animateur de groupe.

2.1.11.3.2. - Chef de Division du Personnel

Titulaire d'une maîtrise en droit public/privé, possédant une bonne formation en administration du personnel avec une expérience d'au moins 5 ans.

2.1.11.3.3. - Chef de Division du Matériel

Cadre spécialisé dans la fonction achats et approvisionnements ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine concerné. De bonnes connaissances en comptabilité matières sont indispensables pour la tenue de ce poste.

2.1.11.3.4. - Chef de Division de la Comptabilité

Cadre financier possédant une grande expérience des finances publiques, (5 à 10 ans à un poste de responsabilité).

2.1.12. - Centre de Documentation Régional (C.D.R.)

2.1.12.1. - Missions

Le Centre de Documentation est chargé :

- de mettre rapidement à la disposition des utilisateurs, l'information technique contenue dans les études et les enquêtes de base anciennes ou récentes relatives au bassin du fleuve Sénégal et aux Etats-membres de l'OMVS,
- de tenir les archives administratives de l'OMVS,
- de promouvoir un réseau de centres nationaux et régionaux de documentation scientifique et technique coopérant avec les grandes centrales documentaires mondiales et les réseaux internationaux,
- d'aider à la formation technique des cadres des pays en développement aux méthodes modernes de documentation.

2.1.12.2. - Organisation

Ces tâches se répartissent entre deux Sections :

- . La Section de la Documentation
- . La Section des Archives.

2.1.12.2.1. - La Section de la Documentation est chargée :

- de la prospection, de la collecte et de la sélection des documents en fonction des activités des services du Haut-Commissariat,

- de l'enregistrement, du catalogue, de l'analyse et de l'indexage des documents sélectionnés,
- du microfilmage et de la reliure,
- de la recherche et de l'analyse des procédures,
- de l'écriture des programmes, des tests et des essais,
- de l'écriture des procédures d'exploitation et de leurs gérances,
- de la perforation des données,
- de l'enregistrement sur mémoire du contrôle de validation,
- de la gestion de la base des données et du langage documentaire (exploitation, mise à jour),
- de la diffusion des produits documentaires (index, liste des acquisitions, photocopies, microfilms),
- du contrôle et de la conservation des instruments de travail (lecteurs de microfiches).

2.1.12.2.2. - La Section des Archives est chargée :

- d'organiser la collecte, le tri, le classement, l'inventaire, la conservation, la protection contre toutes formes de détérioration (perce, incendie, destruction par l'humidité ou les déprédateurs...) des pièces administratives de l'OMVS.
- de mettre à la disposition des utilisateurs les informations relatives aux problèmes susceptibles de se poser dans le cadre de la gestion administrative de l'OMVS.

- de mettre à la disposition des utilisateurs, les informations relatives aux problèmes susceptibles de se poser dans le cadre de la gestion administrative de l'OMVS.

2.1.12.3. - Profils du Personnel Cadre

2.1.12.3.1. - Chef de Centre,

- formation universitaire ou bibliothécaire, jouissant d'une large expérience dans la création, l'organisation et la gestion des Centres de Documentation et/ou de l'Information, avec au moins 10 ans d'expérience pratique. Une bonne connaissance du Bassin du Fleuve Sénégal et des techniques modernes de documentation sont indispensables pour la tenue de ce poste.

2.1.12.3.2. - Expert en documentation

- être titulaire d'un diplôme universitaire en documentation, et avoir une vaste expérience (5 ans au moins), dans le domaine de la référence, de l'indexation et de la recherche documentaire.

2.1.12.3.3. - Expert Archiviste

- être titulaire d'un diplôme universitaire d'archiviste (gestion des archives courantes et "mortes"), avec une expérience (5 ans au moins) dans la gestion des documents administratifs.

2.1.13. - Service de la Communication et des Relations Extérieures (S.C.R.E.)

2.1.13.1. - Missions

Le Service de la Communication et des Relations Extérieures est chargée :

- de la mise au point d'un programme continu de gestion des affaires publiques, pour une utilisation optimale des médias régionaux, et étrangers afin de susciter un intérêt pour l'action de l'OMVS,
- de la diffusion d'une information suffisante, cohérente et exacte sur les programmes, réalisations, objectifs de l'Organisation, notamment par la confection et la publication d'un bulletin d'information de l'O.M.V.S.,
- de la mise en place et du développement de la bibliothèque de l'Organisation (acquisition de revues, journaux, documents techniques et scientifiques), en rapport avec les missions de l'OMVS,
- de l'interprétariat (lors des réunions du Comité Consultatif, des conférences et réunions des hautes instances de l'Organisation),
- de la traduction des documents techniques et autres..
- de la préparation matérielle des dossiers des conférences et des réunions de l'Organisation,
- du protocole et des relations publiques,
- de l'accueil et de l'hébergement des hôtes de l'Organisation.

2.1.13.2. - Fonctions et Profils du Personnel2.1.13.2.1. - Chef de Service

- Journaliste bilingue (français/anglais) possédant une bonne expérience dans l'organisation, la conduite et la gestion des organes de presse, avec 5 ans d'activités pratiques.

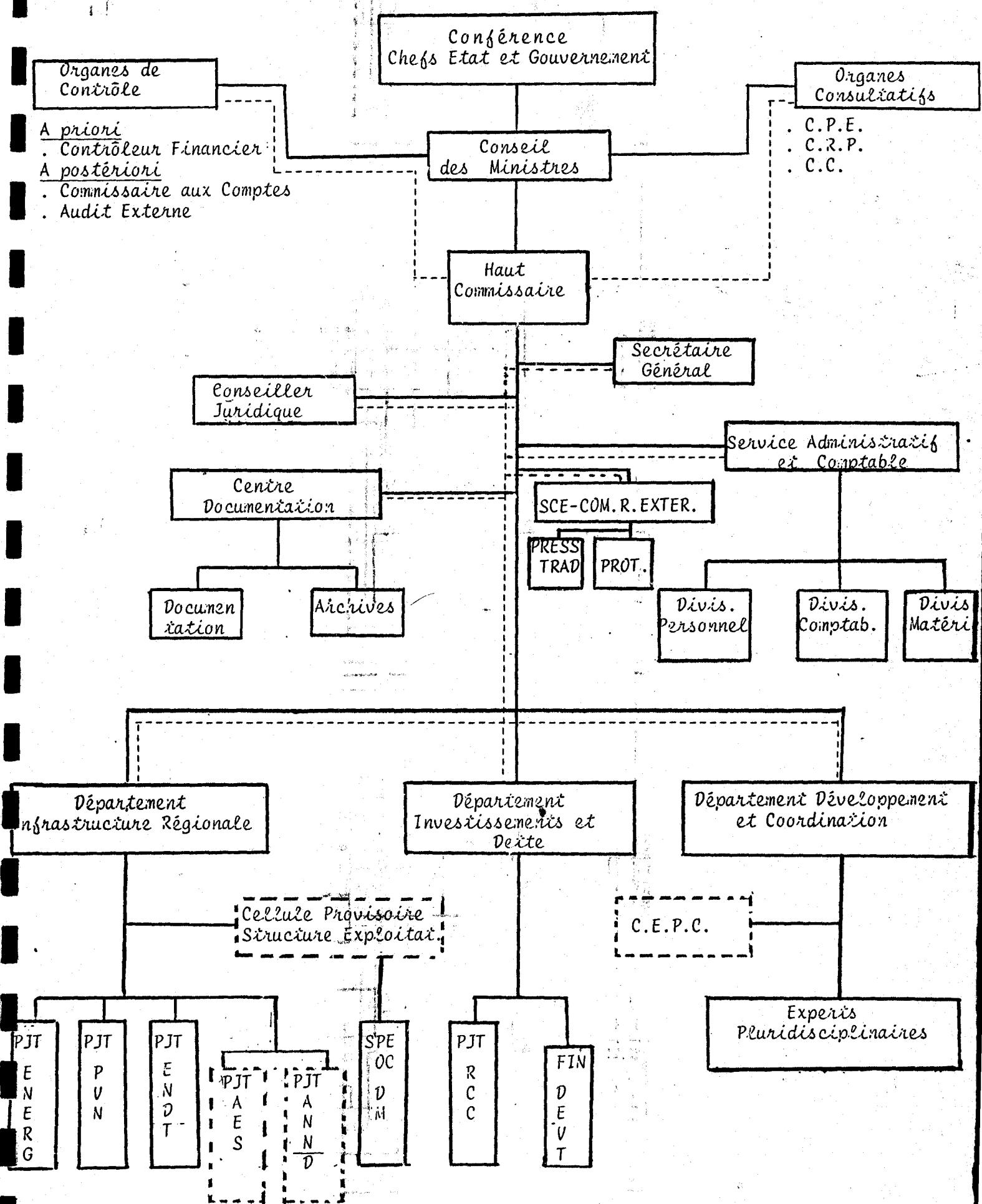
Le titulaire devra être un homme de relations et de contacts.

2.1.12.2.2. - Traducteurs

- Expérts traducteurs-bilingues (français/anglais/arabe) rompus dans les travaux d'interprétariat de haut niveau, et de traduction de tous documents techniques, avec 7 ans d'expérience.

ORGANIGRAMME DE L'O.M.V.S.

41.



A N N E X E S

- A - Légende
- B - Besoins en personnel Cadre
- C - D - Besoins en personnel d'Exécution
Haut-Commissariat
- F - G - Effectifs Structures Provisoires DIAMA et
MANANTALI
(Techniciens et Agents d'Exécution).

LEGENDE

- C.P.E. : Commission Permanente des Eaux
C.R.P. : Comité Régional de Planification
PRESS/TRAD. : Presse/Traduction
PROT. : Protocole
P.J.T. : Projet
P.V.N. : Ports et Voie Navigable
ANN/D : Annonces et Débits
A.E.S. : Aménagement Eaux Souterraines
SPE OC : Structures Provisoires Exploitation
Ouvrages Communs
R.C.C. : Répartition Coûts et Charges
FIN/DEVT : Experts Finance/Développement/Financier.
C.E.P.C. : Cellule Evaluation et Planification Continue.

RESTRUCTURATION DU HAUT-COMMISSARIAT BESOINS EN PERSONNEL CADRE

	Besoins Exprimés	Personnel Disponible Retenu	Ecart(s)	Observations
<u>HAUT-COMMISSAIRE</u>	1	1	0	
<u>SECRETAIRE GENERAL</u>	1	1	0	
<u>CONTROLEUR FINANCIER</u>	1	1	0	
<u>CONSEILLER JURIDIQUE</u>	1	1	0	
<u>DEPT. I. REGIONALE</u>	12	10	+ 2	{ dont 1*Aménagement des Eaux Souterraines 1988 * 1 expert en Centrale à recruter en 1989
<u>DEPT. I. DETTE</u>	5	5	0	
<u>DEPT. DEV. COORD. + CELLULE</u>	11	6	+ 5	{ dont 1 seul (environnement/Santé) recrutement prévu pour 1989
<u>SERV. ADM. COMPTABLE</u>	4	4	0	
<u>SERV. COMM. RELAT. EXTER.</u>	4	4	0	
<u>CENTRE DE DOCUMENTATION</u>	3	3	0	
TOTAL	43	36	7	

* Structure Provisoire Exploitation Ouvrages Communs.)

C

POSTES A POURVOIR

I - DEPARTEMENT INFRASTRUCTURE REGIONALE (D.I.R.)

- 1.1. - Projet Energie : 1 expert en Centrale à recruter en 1989
- 1.2. - Cellule P. Exploitation : 1 Ingénieur Hydraulicien Chef de la Cellule en cours de recrutement ; Mr Bouba CAMARA du Mali (1988) déjà prévu au Budget.
- 1.3. - Projet Eaux Souterraines : 1 expert, Chef du Projet en cours de recrutement (1988 déjà prévu au budget).
- 1.4. - Projet DIAMA : 1 expert Electromécanicien en cours de recrutement 1988 (prévu au budget) Alassane TRAORE du Mali.

II - DEPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION (D.D.C.)

- 1 Expert Industriel - Minier - Energétique 1990
- 1 Expert Socio-Economiste 1989
- 1 Expert Environnement Santé 1989
- 1 Expert en Télédétection 1990

RESTRUCTURATION DU HAUT-COMMISSARIAT
BESOINS EN PERSONNEL D'EXECUTION

N° ORDRE	QUALIFICATIONS	BESOINS	PERSONNEL DISPONIBLE	ECARTS	OBSERVATIONS
1	<u>Secrétaires</u>	17	22	-5	
2	<u>Agents Administratifs</u>	3	5	-2	
3	<u>Chauffeurs</u>	14	17	-3	
4	<u>Comptables</u>	7	6	+1	
	<u>Aides Compt.</u>	3	2	+1	
6	<u>Plantons</u>	8	15	-7	
7	<u>Mécanographes</u>	2	2	0	
8	<u>Aide Mécano</u>	1	1	0	
9	<u>Employés de Bureau</u>	2	4	-2	
10	<u>Standardistes</u>	3	4	-1	

N° ORDRE	QUALIFICATIONS	BESOINS	PERSONNEL DISPONIBLE	ÉCARTS	OBSERVATIONS
11	<u>Gardiens</u>	6	6	0	
12	<u>Agents Administratifs</u>	3	7	- 4	
13	<u>Jardinier</u>	1	1	0	
14	<u>Domestiques</u>	2	2	0	
15	<u>Magasinier</u>	0	1	- 1	
16	<u>Manœuvre</u>	0	1	- 1	
	TOTAL	72	96	- 24	

EFFECTIFS STRUCTURE PROVISOIRE EXPLOITATION
BARRAGES DIAMA ET MANANTALI

1 - BARRAGE DE DIAMA

N° ORDRE	QUALIFICATIONS	EFFECTIFS	OBSERVATIONS
1	Technicien/Mécanicien	12	
2	Secrétaire	1	
3	Magasinier	1	
4	Chauffeurs	3	
5	Planitrons	2	
6	Gardiens	6	
7	Infirmier	1	
TOTAL		26	

2 BARRAGE DE MANANTALI

N° ORDRE	QUALIFICATIONS	EFFECTIFS	OBSERVATIONS
1	Techniciens	7	
2	Personnel administratif	6	
3	Conducteurs engins	2	
4	Ouvriers	13	
5	Chauffeurs	4	
6	Aides ouvriers	9	
7	Manoeuvres	3	
8	Gardiens	6	
TOTAL		50	